

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE, COMMERCE.

# L'ÉCHO SAUMUROIS

Paraissant les Mardis, Jeudis et Samedis,

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES, INSERTIONS LÉGALES ET AVIS DIVERS.

BUREAU: PLACE DU MARCHÉ-NOIR.

## PRIX DES ABONNEMENTS :

Un an, Saumur. . . 18 fr. » c. Poste, 24 fr. » c.  
Six mois, — . . . 10 » — 13 »  
Trois mois, — . . . 5 25 — 7 50

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — Les abonnements demandés, acceptés ou continués, sans indication de temps ou de termes seront complétés de droit pour une année. — L'abonnement doit être payé d'avance. — Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 20 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

## Gare de Saumur (Service d'hiver, 7 novembre).

## DÉPARTS DE SAUMUR VERS NANTES.

3 heures 13 minutes du matin, Poste.  
9 — 04 — — Omnibus.  
2 — 08 — — soir, Omnibus.  
4 — 13 — — Express.  
7 — 11 — — Omnibus.  
Le train des samedis part d'Angers à 5 h. 20 m. du soir et arrive à Saumur à 6 h. 41 m.

## DÉPARTS DE SAUMUR VERS PARIS.

3 heures 25 minutes du matin, Mixte (prix réduit).  
7 — 55 — — Omnibus-Mixte.  
9 — 50 — — Express.  
11 — 56 — — Omnibus-Mixte.  
5 — 47 — — soir, Omnibus.  
9 — 59 — — Poste.

## PRIX DES INSERTIONS :

Dans les annonces . . . . . 20 c. la ligne.  
Dans les réclames . . . . . 30 —  
Dans les faits divers . . . . . 50 —  
Dans toute autre partie du journal. 75 —

## ON S'ABONNE A SAUMUR,

AU BUREAU DU JOURNAL, place du Marché-Noir, et chez MM. GRASSET, JAVAUD et MILON, libraires.  
Les abonnements et les annonces sont reçus, à Paris, à l'Office de Publicité Départementale et Étrangère, LAFFITE-BULLIER et C<sup>ie</sup>, place de la Bourse, 8.

## Chronique Politique.

La France discute d'une manière approfondie la question du Mexique, et réfute les objections formulées par la Presse contre cette expédition. M. Duvernois avait prétendu qu'il ne fallait pas, pour deux mille Français qui s'étaient expatriés volontairement et dont le passé n'avait pas toujours été irréprochable, se jeter tête baissée dans les hasards des guerres lointaines. A cet argument, qui n'a qu'une valeur relative, la France répond :

« Nous ne discuterons pas une pareille thèse. Nous apprécions les devoirs du gouvernement d'après d'autres règles.

« Il ne s'agit pas de compter le nombre des individus dont la ruine a été injustement consommée, ni de ceux qui ont péri.

« Il suffit qu'un seul ait été lésé pour qu'une telle atteinte ne soit pas tolérée. C'est ainsi que l'ont compris toutes les grandes nations dans tous les temps, et les peuples commerçants plus encore que tous les autres. Le bâtiment marchand qui navigue dans les mers lointaines n'a qu'un faible équipage; il est sans armes! Combien sa situation serait précaire sur les rivages où il aborde, si l'étranger, en l'apercevant, ne sentait derrière lui toute la puissance de son pays.

« Aussi les États qui tirent du commerce leur principale ressource, ont-ils jugé nécessaire de se montrer intrépides dans la protection de leurs nationaux. La force des choses

les a naturellement amenés à devenir des puissances militaires. Pour ne parler que des temps modernes, telle que la Hollande, Venise avait donné les mêmes exemples, et avec elle toutes les autres républiques maritimes de l'Italie.

« Telle s'est montrée également l'Angleterre dans maintes circonstances de son histoire, et c'est de cette pensée que s'inspirait lord Palmerston dans un de ses discours les plus célèbres, quand il voulait que partout le citoyen anglais fût respecté à l'égal du citoyen romain dans l'antiquité. Ne parlons donc point avec la Presse du nombre des Français qui ont été persécutés ou assassinés au Mexique; ne cherchons pas le chiffre, considérable d'ailleurs, auquel s'élevaient leurs réclamations. Le droit des gens avait été violé à l'égard de sujets français; aucune satisfaction n'avait pu être obtenue par les voies pacifiques. Le gouvernement a eu recours aux moyens coercitifs, quand il avait épuisé tous les autres. Sa politique n'a pas été moins conforme aux intérêts qu'à la dignité de la France »

La Gazette de Madrid publie la réponse du ministre d'Etat à la dépêche du général La Marmora. Le ministre termine en disant que l'Espagne, fidèle à son passé, s'est vivement intéressée aux droits du souverain-pontife, mais qu'elle désire également le maintien de la bonne harmonie avec l'Italie.

La Patrie annonce qu'une dépêche venue par la voie de la Havane assure que nos croiseurs auraient saisi, le 27 janvier, un bâti-

ment suspect venant de la côte du Texas et naviguant sous pavillon mexicain. Ce navire porterait des marchandises provenant du pillage de Bagdad et appartenant presque toutes à des négociants de Matamoros. Il a, dit-on, été conduit à Tampico, pour y être soumis à une enquête.

On mande de Vienne que le ministre du commerce a rendu, le 16, une ordonnance avertissant tous les agents des douanes que le traité de commerce existant, depuis le 18 octobre 1851, entre l'empire d'Autriche et le royaume de Sardaigne serait étendu désormais à toutes les provinces italiennes.

Les avis de Syrie sont du 2 février. Joseph Karam n'a pas été blessé, ainsi qu'on l'avait annoncé. Il rend la liberté aux prisonniers chrétiens. Le capitaine instructeur français Athalbe n'était pas encore relâché. Les détails de la déroute des Turcs sont confirmés, mais les Maronites s'attendaient à de nouvelles attaques, par suite de l'envoi de renforts turcs de Constantinople. Daoud pacha continuait à enrôler des Druses.

La Chambre des communes s'est occupée, dans sa séance du 17, de la suspension de l'*habeas corpus* en Irlande.

Lord Grey a dit qu'après avoir épuisé tous les moyens dont disposait le gouvernement, il était d'une nécessité impérieuse de prendre une mesure radicale afin d'arrêter la conspiration des Fenians, qui a, dit-il, « de vastes ra-

mifications en Irlande. » Du reste, a-t-il ajouté, lord Wodehouse, vice-roi de ce pays, a écrit qu'il ne répondait plus de la sûreté de l'Irlande s'il n'était investi de pleins pouvoirs.

M. Disraeli a appuyé la proposition du gouvernement; M. Brigh, d'un autre côté, sans s'opposer à la suspension de l'*habeas corpus* en Irlande, a déclaré que la conduite du gouvernement était blâmable à l'égard de ce pays.

Ainsi qu'il était facile de le prévoir, la Chambre des communes a adopté à une majorité de 364 voix contre 6 la proposition du gouvernement.

Le comte Russell a présenté à la Chambre des lords le projet de loi pour la suppression de l'*habeas corpus* en Irlande. Lord Derby a approuvé la conduite du gouvernement, et le projet a été adopté. Il a dû recevoir la sanction de la reine le soir même.

Aujourd'hui la Chambre des lords et la Chambre des communes ont tenu une séance extraordinaire pour discuter la proposition du gouvernement tendant à suspendre provisoirement l'acte d'*habeas corpus* en Irlande.

Les arrestations se sont élevées à 420, le 17, à Dublin. La plupart des prévenus sont des Irlandais venus d'Amérique. Parmi les personnes arrêtées se trouvent trois officiers généraux, quatre lieutenants-colonels, dix majors et quinze officiers subalternes, se disant tous sujets américains. Le colonel J. Byron, de

## FABLETTON.

6

## LA CHAMBRE DES OMBRES.

(Suite.)

IV.

Rien de plus curieux que le contraste entre le père et la fille. M. de la Blairie parlait avec circonspection, faisait secret de tout, ne prenait une décision qu'après avoir longuement discuté le pour et le contre; mais, en fin de compte, il se confiait, bien ou mal, et ne se décidait jamais par lui-même, Louise semblait ne rien avoir à cacher; à l'occasion, néanmoins, elle savait se taire et surtout agir résolument sans consulter personne. Cela paraissait pure folie au bon chevalier, et il en eût conçu un véritable désespoir, si Louise n'eût été sa fille chérie et d'ailleurs la plus aimable créature du monde.

Peut-être, si différents d'humeur, se jugeaient-ils bizarres l'un l'autre; dans tous les cas, ils se le pardonnaient. La fille vénait son père, acceptait toutes ses défiances et ses hésitations; le père voyait en sa fille des perfections sans nombre, haussait légèrement les épaules en parlant de « cette petite folle » et ne craignait les suites de sa légèreté que

pour la conduite des affaires, lorsqu'il ne serait plus là pour les gérer.

Mallard inspirait à Louise une vive antipathie; elle lui disait parfois des vérités piquantes. Loin de se fâcher, l'ancien magistrat répondait du meilleur ton, se prêtait de bonne grâce à l'amusement de la jeune demoiselle, » disait-il avec un sourire bénin. Mais M. de la Blairie, prenant la chose plus au sérieux, venait à l'aide de son ami. Alors Louise quittait la partie, plus impatientée que si elle eût trouvé une franche résistance.

Ce n'était donc pas chose aisée que de triompher de ces dispositions hostiles; cependant Mallard voulut l'essayer. Ayant saisi une occasion où Louise était seule, il lui annonça la prochaine arrivée de son fils et lui demanda de l'accueillir avec faveur. Il avait bien jugé de la jeune fille en l'attaquant ainsi; elle avait trop de générosité pour railler un homme qui se livrait sans son défenseur habituel. Toutefois, ne se souciant pas de s'engager formellement, elle répondit d'un ton léger qu'elle était toujours disposée à bien recevoir ceux que son père traitait en amis. Cela ne suffisait pas à Mallard, mais il fallut bon gré mal gré qu'il s'en contentât.

Huit jours après, M. Gilles Mallard faisait son entrée au Breil.

On ne pouvait voir un jeune blondin plus frais,

plus rose, plus satisfait de sa veste de satin, de son habit de drap d'Espagne et de sa perruque courte frisée et brillante; c'était de tout point un avocat musqué. M. de la Blairie le reçut avec une sorte de reconnaissance, lui fit mille caresses et le présenta à sa fille. Louise traversait en ce moment la salle; elle s'arrêta, jeta les yeux sur le nouveau venu, reprit un sourire et fit une courte révérence.

— Louise, lui dit le chevalier, M. Gilles Mallard veut bien venir habiter près de nous; nous devons lui en savoir d'autant plus de gré qu'il s'éloigne ainsi de Toulouse où il devait être prochainement reçu conseiller au parlement.

— Je lui fais, répondit-elle, mon sincère compliment.

— Mademoiselle, ajouta Mallard, puisque mon fils va se trouver voisin du Breil, si vous voulez lui permettre de vous faire sa cour de temps en temps, il s'estimera trop heureux.

— Oh! monsieur Mallard, dispensez; je vous en prie, monsieur votre fils d'une pareille corvée.

— Une corvée! non vraiment, il n'y aura ici que plaisir et honneur.

— Vous avez les mots les plus aimables, monsieur Mallard, mais je ne me sens pas de force à tenir tête à un conseiller.

— Un conseiller de vingt-cinq ans n'a rien de

bien effrayant.

— Encore le titre m'impose-t-il un juste respect.

Ce disant, Louise fit une nouvelle révérence, et s'esquiva pour rire à son aise du petit avocat qui ressemblait, disait-elle, à un frater endimanché. Mais les jours suivants elle ne put échapper aux hommages annoncés: Gilles lui débitait des fadeurs compassées, de longues tirades d'un ton étudié, puis il attendait la réplique. Malheureusement la réplique n'arrivait pas ou cadrait mal avec ses prévisions. Louise s'excusait de ne pas entendre un si beau langage où, par ses méprises volontaires, gâtait à plaisir les périodes du galant.

Si Gilles s'était proposé de gagner les bonnes grâces de la jeune fille, il ne pouvait encore se flatter, au bout de deux mois, d'avoir atteint son but; mais il ne se rebutait pas pour cela et continuait ses assiduités avec une constance fort éloignée du désespoir.

En revanche, son travail de procédure allait bon train; de concert avec son père, il mit au jour une foule de pièces de grimoire; le dossier grossissait à vue d'œil, il eût fallu un bon mulet pour le porter. Le tout se résuma en frais plus élevés que les précédents.

V.

A bout de ressources, M. de la Blairie devint som-

l'armée fédérale, se trouve également parmi les personnes arrêtées.

La *Patrie* annonce que M. le comte d'Argy, colonel en retraite, vient de recevoir le commandement de la légion qui est organisée en France pour le service de S. S. le Pape.

Les nouvelles de Panama assurent que des navires marchands espagnols avaient été capturés par des corsaires chiliens.

Le consul d'Espagne à Lima a dû quitter la ville.

Le *Mémorial diplomatique* croit pouvoir affirmer que « le cabinet des Tuileries est en possession, depuis quelques jours, des renseignements qu'il avait demandés à Rome et à Florence sur les divers éléments de la dette pontificale.

« La discussion du chiffre de cette dette qu'il s'agit de transférer à l'Italie, doit donc commencer incessamment entre Paris et Florence, ou plutôt entre le ministre de France en Italie et le gouvernement du roi Victor Emmanuel. »

Nous n'enregistrons cette nouvelle qu'à titre de simple renseignement.

On écrit de Rome, le 10 février, à la *Correspondance générale* :

On vient de recevoir la réponse qu'on attendait avec impatience de Saint-Petersbourg sur l'incident qui a eu lieu au Vatican entre le Pape et le baron de Meyendorff, chargé d'affaires de Russie. D'après les ordres venus de Saint-Petersbourg, les relations diplomatiques entre le représentant de la Russie et le Saint-Siège sont complètement interrompues.

Cependant le baron ne doit pas quitter Rome, mais il y restera comme simple particulier, chargé des affaires de Russie qui ne regardent pas la politique et les relations diplomatiques. C'est un courrier extraordinaire qui a porté à Rome les dépêches de Saint-Petersbourg contenant cet ordre du gouvernement russe, tandis que le Saint-Siège en a été informé par son nonce apostolique à Vienne. Le pape ne voulait plus avoir aucune relation officielle avec le baron de Meyendorff.

La *Correspondance italienne* du 14 février publie les deux dépêches suivantes, extraites du *Livrerouge* communiqué au Parlement italien, et relatives à la formation d'une légion étrangère destinée à faire partie de l'armée pontificale :

Le ministre plénipotentiaire de Sa Majesté catholique à Vienne, au ministre d'Etat.

Vienne, 6 mai 1865.

Monsieur,

L'ambassadeur de France a fait ici, dans ces derniers jours, quelques démarches pour

chercher à intéresser le cabinet de Vienne dans l'exécution de la convention du 15 septembre, relative au départ de Rome des troupes françaises. J'ai demandé, le 20 avril, à M. le comte de Mensdorff, si, par hasard, le duc de Gramont lui avait parlé de cela. Il m'a répondu affirmativement, mais en ajoutant que cette communication lui avait été faite en termes très-vagues.

Mon opinion est qu'elle a été faite plus clairement. Il s'agissait de la formation d'une légion étrangère pour augmenter l'armée papale, à ce que j'ai pu savoir du sous-secrétaire d'Etat chez lequel s'est rendu le duc après sa conférence avec le ministre. Le baron de Meynsbourg m'a dit, à cette occasion, que, quelque temps auparavant, le prince de Metternich avait rendu compte des efforts que faisaient, à cette occasion, MM. C. Alexandre Mon et Drouyn de Lhuys pour la réalisation d'un semblable projet; que jusque-là le comte de Mensdorff n'avait examiné la question que sous le point de vue militaire, qu'il ne voyait pas grand inconvénient à mettre à la disposition du Saint-Père un ou deux bataillons de volontaires autrichiens, mais que, pourtant, il serait alors indispensable, pour éviter une autre journée de Castelfidardo, que la France s'engageât à défendre de tout son pouvoir, contre les attaques éventuelles des forces italiennes, ceux qui entreraient au service de Sa Sainteté.

Le baron ajoute que l'on s'en était expliqué avec le duc de Gramont, mais que celui-ci semblait reculer devant la responsabilité qu'assumerait son gouvernement par une promesse de cette importance. Il m'avertit, en outre, que l'on n'avait encore pris aucune résolution sur la communication de l'ambassadeur français, mais qu'il n'y avait eu lieu d'espérer que l'on n'en prendrait que dans le sens indiqué.

Il est certain que si dans la position privilégiée où il se trouve vis-à-vis du gouvernement de S. M. Victor-Emmanuel, l'empereur Napoléon trouve trop grave la responsabilité à laquelle j'ai fait allusion, l'empereur François-Joseph trouve bien plus grave encore celle d'exposer ses soldats aux écarts de la révolution italienne, sans autres garanties que l'appui matériel de ses propres armes.

LOUIS AYLON DE LA TORRE.

Du même au même.

Monsieur,

Hier ou avant-hier, M. le comte de Mensdorff a dû répondre, par le moyen de l'un des attachés à l'ambassade d'Autriche qui retourne à Paris, à la communication indiquée dans ma dépêche n° 71 au sujet de la formation d'une légion pour le service du pape.

Ce que m'a manifesté en confiance le sous-secrétaire d'Etat des affaires étrangères et les termes des indications données sur cette lé-

gion par l'empereur Napoléon avant son départ pour l'Algérie à M. de Metternich, qui les a transmis télégraphiquement à son gouvernement, ne s'accordent pas avec ceux de la communication faite à M. de Mensdorff.

L'Empereur a dû dire à l'ambassadeur qu'en parlant de cette affaire à Sa Majesté, il devait appeler son attention sur la difficulté d'envoyer à Rome un corps de volontaires autrichiens, puisqu'il entendait que la légion fût plus française qu'autre chose; M. Drouyn de Lhuys, au contraire, paraît incliner à lui donner un caractère essentiellement étranger, et il désire que l'Autriche, de préférence, en fournisse les éléments.

De là naissent ici des doutes sur les véritables intentions de l'Empereur, et quand bien même son ministre n'en laisserait rien transpirer, tout au contraire, on le croit porté à provoquer une intervention des puissances dans la protection du saint-siège. C'est pour cela que la réponse du cabinet de Vienne se ressent, à ce que j'ai entendu dire, d'un excès de circonspection et de réserve.

Le gouvernement de Sa Majesté apostolique déclare être toujours disposé à s'entendre pour une fin aussi louable avec le gouvernement de S. M. l'Empereur des Français sur la base des propositions de 1861, faites d'accord avec l'Espagne; mais, à ce que m'assure le baron de Maysenburg, il manifeste en même temps le désir d'obtenir de plus amples explications sur la composition éventuelle et l'organisation projetée, comme aussi de connaître l'opinion du saint-père. Ce dernier point serait le plus important parce que, selon le même fonctionnaire, on a déjà des indices prouvant que le projet est vu d'un mauvais œil par Sa Sainteté.

J'ajouterai qu'indépendamment de cela, la mission de M. Vegezzi à Rome inspire des inquiétudes dans les hautes régions; elle a particulièrement éveillé l'attention du grand-duc de Toscane et du duc de Modène: elle ne rencontre pas le moindre assentiment au ministère des affaires étrangères, bien que je ne pense pas qu'on prête foi aux absurdes suppositions de la presse périodique sur la possibilité, et même la probabilité d'une réconciliation du pape et du roi Victor-Emmanuel sur le terrain politique.

LOUIS AYLON DE LA TORRE.

Pour les articles non signés: P. GODET.

## Nouvelles Diverses.

L'Empereur a reçu dimanche, à deux heures, la députation du Sénat chargée de lui présenter l'Adresse.

— La *Gazette du Midi* annonce que deux chimistes de Marseille sont parvenus à résoudre un problème qui préoccupe depuis long-

temps les savants et les industriels: ils seraient parvenus à fixer les couleurs sur des épreuves photographiques. Ces couleurs seraient vives, brillantes et résisteraient à la lumière, au temps et même au frottement.

— On mande officiellement du Caire, à la date du 2 février, que toutes les questions relatives à l'Isthme de Suez ont été réglées par une convention spéciale entre le vice-roi et M. de Lesseps, et que la solution est excellente pour les deux parties.

## Chronique Locale et de l'Ouest.

MUSÉE DE SAUMUR.

III (\*)

### Une abbesse de Fontevault.

Non loin des deux sujets militaires que nous venons de décrire, voici une figure religieuse qui n'est point étrangère à nos annales. Si son personnage n'est pas d'origine saumuroise, sa haute position sociale; son rôle dans l'administration d'une grande et unique abbaye l'ont mis bien souvent en relation contentieuse avec nos échevins.

Les nouvelles Boucheries, édifiées de 1650 à 1655 par M<sup>me</sup> Louise de France, abbesse de Fontevault dans le fossé et sur le quay proche la porte de la Tonnelle dudit Saumur qui tend à aller aux faubourgs des Billanges, furent pendant longues années l'objet de ce contentieux.

Cette entreprise importante, puisque les boucheries consistaient en un vaste bâtiment couvert, contenant 50 bancs en 3 rangs avec retour aux deux bouts, cette entreprise, disons-nous, donna lieu à un procès en usurpation de sol de la part des habitants de la ville contre l'abbaye; et nonobstant diverses sentences et arrêts, tant de la cour du parlement que du grand conseil des 5 juillet et 2 août 1653, malgré une transaction intervenue entre les parties adverses le 10 août de la même année aux fins de régler leurs droits respectifs, la ville et l'abbaye disputaient encore le 31 octobre 1750.

Dame Louise Françoise de Rochechouart était alors abbesse chef et générale de l'abbaye et ordre de Fontevault: c'est son portrait que nous examinons. Il nous montre le costume institué pour les Fontevristes (en 1102) par Robert d'Arbrissel leur fondateur, à savoir: une jupe de laine blanche, un rochet de batiste plissé; une guimpe, une ceinture noire, un voile noir, etc., etc.

Madame Louise était la nièce d'une autre abbesse demeurée célèbre, dame Adélaïde de Rochechouart, morte en 1704 et à laquelle elle succéda immédiatement. Cet honneur lui advint de la considération posthume de sa tante.

(\*) Voir l'*Echo* des 2, 20 janvier.

bre et irascible; on ne le voyait qu'aux heures des repas; il y parlait à peine et manifestait son humeur à tout propos. Mallard, au contraire, montrait un courage supérieur aux circonstances; plus assidu que jamais au Breil, il cherchait à soutenir le chevalier, lui parlait avec familiarité, l'appelait son ami, et ne dissimulait point ses allures de Mentor. On devinait l'accroissement de son crédit à son air d'assurance; il ne glissait plus le long des murs; on lui faisait place; les gens de la maison le servaient avec empressement et lui faisaient la cour.

Depuis quelque temps, Louise s'était aperçue du changement qui s'opérait graduellement en son père; elle s'en inquiétait et ne pouvait en deviner la cause; elle avait bien entendu parler vaguement du procès de Castel-Nuovo, mais elle était loin de soupçonner les conséquences de cette malheureuse affaire. Enfin les soucis du chevalier augmentèrent au point qu'il se renferma dans son cabinet comme un chartreux, et défendit qu'on le dérangeât, sans une nécessité absolue. De la sorte, une foule de petites affaires retombèrent sur Louise qui les expédiait avec une aisance et une sûreté de jugement qu'on n'aurait pas attendues d'elle.

Ces nouvelles occupations ne l'empêchaient pas de

consacrer tous les soins nécessaires à la direction intérieure de la maison. Parmi les personnes qui travaillaient au dehors pour l'entretien du ménage, la vieille servante de la tour de Miré, dame Herbault, figurait au premier rang. Louise utilisait son talent de filéuse et surveillait elle-même son ouvrage. Dame Herbault en tirait vanité et répétait que personne ne filait aussi bien qu'elle au gré de la jeune demoiselle du Breil. On peut supposer cependant que, dans leurs entrevues fréquentes, l'entretien ne roulait pas uniquement sur le fil, sur sa finesse et sa beauté. Il y était aussi question de George du Tréhoux: dame Herbault apportait les lettres que lui écrivait son maître et les faisait lire par Louise.

« Mon doux Jésus! disait ensuite la bonne femme, ce que c'est que d'être bien apprise. Mam'zelle Louise lit ça encore mieux qu'un notaire, elle devine tout, faut croire; et moi qu'ai quasiment élevé M. George, je n'y entends goutte. »

Un matin que Louise venait de régler certains comptes de fermiers, la dame Herbault demanda audience à son tour, elle avait, comme à l'ordinaire, un paquet de fil et une lettre.

En la congédiant, une demi-heure après, Louise courut au cabinet de son père. Mais, avant d'en-

trer, elle s'arrêta pour reprendre haleine; puis, s'approchant de la fenêtre qui s'ouvrait du côté de la tour de Miré, ses yeux interrogeaient l'espace d'un regard radieux. « Aujourd'hui, murmurait-elle en agitant son mouchoir devant ses joues qui se coloraient vivement, aujourd'hui! après trois ans!... Mais pourquoi mon père ne lui a-t-il pas répondu? Comment! pas un mot, ni à lui ni à moi! Allons, je vais savoir. — Regagnant alors la porte du cabinet, elle y entra d'un pas léger, après avoir frappé, et s'assit sans rien dire. M. de la Blairie releva la tête.

— C'est toi, ma chère enfant, dit-il, que veux-tu? je suis bien occupé.

— J'apporte, répondit Louise, les comptes de redevances du Bordage et de la Gravière.

— Bon, bon, garde ces comptes et règle-les à ta fantaisie: que ce soit entendu une bonne fois.

— Oui, mon père, mais ce n'est pas tout, le fermier du Bordage demande une grosse réparation, voulez-vous que je vous explique ce que c'est?

— Le fermier du Bordage! sa maison date de cinq ou six ans; une grosse réparation! c'est ridicule. As-tu autre chose?

— Non, mon père, si ce n'est que la mère Herbault de la tour de Miré vient de m'apprendre une

nouvelle.

— Ah! je t'en supplie, ma chère Louise, épargne-moi: que me font les nouvelles de la mère Herbault?

— Je croyais que vous seriez bien aise d'apprendre l'arrivée de George.

— Au diable George! et qu'on me laisse tranquille!

— Pardonnez-moi, mon père; je ne savais pas, vous déplaire à ce point.

En parlant ainsi, la voix de la jeune fille tremblait légèrement. L'irritabilité de son père lui était désormais trop bien connue pour qu'elle se fût émue au premier abord de ses brusques réponses; mais la dernière, plus vivement accentuée que les autres, lui causait un douloureux étonnement: jamais jusque-là elle n'avait entendu un langage si dur appliqué à George. Troublée, ne sachant pas trop ce qu'elle faisait, elle se leva, remit les comptes de redevances sur le bureau de son père et se disposa à sortir. Mais M. de la Blairie la rappela.

— Louise, mon enfant, dit-il d'un ton plus doux, pourquoi t'en vas-tu? Est-ce ma mauvaise humeur qui te chasse?

— Dieu me garde de le dire, mon bon père.

dont la mort fut un événement assez remarquable à la cour de Louis XIV pour être enregistré par le duc de St-Simon, ce curieux contemporain de son époque.

Écoulons-le : « la mort de l'abbesse de Fontevault dans un âge assez peu avancé, dit-il, arrivée en ce temps-ci, mérite d'être remarquée ; elle était fille du premier duc de Mortemart, et sœur du duc de Vivonne, de madame de Thianges et de madame de Montespan : elle avait plus de beauté que cette dernière, et ce qui n'est pas moins dire, plus d'esprit qu'eux tous, avec ce même tour que nul n'a attrapé qu'eux, etc. »

Plus loin il ajoute : « Le roi eut pour elle une estime, un goût, une amitié que l'éloignement de madame de Montespan, ni l'extrême faveur de madame de Maintenon ne purent émousser. Il la regretta fort et se fit un triste soulagement de le témoigner. Il donna tout aussitôt cette unique abbaye à sa nièce ; fille de son frère, religieuse de la maison et personne d'un grand mérite. » (1).

Cette dernière phrase caractérise la figure de l'abbesse Louise Françoise de Rochecouart-Mortemart que notre musée a la bonne fortune de posséder, la beauté et l'esprit que révèle cette noble physionomie ne sont point un caprice d'artiste, mais l'expression réelle de qualités de famille, héréditaires, au point d'être devenues proverbiales au 17<sup>e</sup> siècle. Voulait-on signaler la valeur de quelque personnage spirituel, on disait de lui : *il a l'esprit des Mortemart* ? N'a-t-il point échappé à l'observation du sieur Simon *cet esprit* que, dans son style à nul autre pareil, il définit par ces mots : « *Ce tour que nul autre n'a attrapé qu'eux !* »

Tels sont les souvenirs qui se rattachent au portrait sur lequel nous avons appelé les regards des visiteurs : ils nous ont semblé dignes d'être consignés dans nos chroniques saumuroises.

Nous souhaiterions maintenant d'étudier une autre figure religieuse, une femme aussi, d'un rang plus modeste mais non moins digne, par son mérite et par ses vertus, de décorer le musée de sa ville natale. *Jeanne Delanoue*, voilà son nom ! Attendons encore ; un jour viendra où cette étude nous sera facile, car les héritières de sa charité ne refuseront pas à nos galeries une copie de son image.

PAUL RATOUIS.

Orléans, 19 février, onze heures du matin.  
M. le Préfet du Loiret à M. le Sous-Préfet de Saumur.

La rivière de Vienne est en crue. On pense que le maximum pourra être de 2 m. 20 c. à Châtelleraut, et qu'il aura lieu le 19 vers une heure du soir.

(1) Mémoires du duc de St Simon, tome 4, page 195-196, édition G. Barba, Paris.

Aucune crue ne s'annonce, quant à présent, sur le Cher, ni sur la Haute-Loire et l'Allier.

La Loire a cru à Saumur, depuis samedi soir, de près d'un mètre.

Elle marque ce matin à l'échelle du Pont-Cessart, 3 m. 16 c.

La loterie des Dames de la Miséricorde sera tirée vendredi, 23 février, à une heure du soir, au bureau de Bienfaisance.

Les jours, qui, pendant le mois de janvier, avaient déjà augmenté de 1 heure 6 minutes, s'accroîtront encore, dans le courant du mois de février, de 1 heure 34 minutes, c'est-à-dire 3 minutes un tiers par jour. La différence est encore bien faible, comme on voit, mais elle ne laisse pas que de devenir sensible en s'accumulant. On doit remarquer, du reste, que l'accroissement de la durée du jour est moins sensible le matin que le soir, si on en juge d'après une horloge bien réglée. Cela tient à ce que le midi moyen, celui que marquent les horloges, avance de près d'un quart d'heure sur le midi du soleil ou midi vrai. Cette avance a été la plus grande possible le 11 février, de sorte qu'il était déjà midi 14 minutes 31 secondes ce jour-là quand le soleil est passé au méridien. La moitié de la journée, qui s'étend du lever du soleil à midi, se trouve ainsi de plus courte durée que celle qui s'étend de midi au coucher de l'astre. C'est là ce qui fait paraître l'accroissement du matin moins sensible que celui du soir.

La Société protectrice des animaux, décerne, chaque année, des médailles et autres récompenses, 1<sup>o</sup> aux Auteurs de publications utiles au développement de son œuvre ; 2<sup>o</sup> aux Instituteurs qui ont introduit dans leur enseignement les idées protectrices ; 3<sup>o</sup> aux Inventeurs et propagateurs d'appareils propres à diminuer les souffrances des animaux ou à faciliter leur travail ; 4<sup>o</sup> aux Gens de service pour bons soins donnés à la race bovine sans cornes ; 5<sup>o</sup> aux Bergers, aux Serviteurs et Servantes de ferme, aux Cochers, Charretiers, Maréchaux-Ferrants, à toute personne enfin ayant fait preuve, à un haut degré, de bons traitements, de soins intelligents et de compassion envers les animaux.

La distribution aura lieu, cette année, le 21 mai, lundi de la Pentecôte, à 2 heures

Les pièces à produire sont : pour les auteurs et inventeurs, un exemplaire de leur œuvre ou un modèle de leur appareil ; pour les instituteurs, une attestation du Maire de la commune ou de l'Inspecteur des Écoles primaires ; pour les agents de l'agriculture et autres personnes comprises dans la 5<sup>e</sup> catégorie, un certificat de moralité et un état de service signé par deux personnes notables et légalisé. Ces pièces devront être adressées à M. Boun-

GUIN, président de la Société, rue de Lille, 34, avant le 15 avril, terme de rigueur.

Pour chronique locale et nouvelles diverses : P. GODET.

## Dernières Nouvelles.

Nous lisons dans le *Moniteur* :

L'empereur a reçu le 18, à deux heures et demie, dans la salle du Trône, au palais des Tuileries, la députation du Sénat chargée de lui présenter l'Adresse votée par le Sénat en réponse au discours prononcé par Sa Majesté à la séance impériale d'ouverture de la session législative.

Le Président du Sénat a donné lecture de l'Adresse votée dans la séance du 14 février.

L'empereur a répondu :

« Messieurs les Sénateurs,

« L'Adresse du Sénat est l'éloquent commentaire de mon discours ; elle développe ce que je n'ai fait qu'indiquer, elle explique tout ce que j'ai voulu faire comprendre.

« Vous désirez, comme moi, la stabilité, le développement rationnel et progressif de nos institutions, l'amélioration du sort du plus grand nombre, le maintien intact de la dignité et de l'honneur national. Cet accord est une force.

« Le monde moral, comme le monde physique, obéit à des lois générales qu'on ne saurait enfreindre sans danger. Ce n'est pas en ébranlant journellement les bases d'un édifice qu'on en hâte le couronnement. Mon gouvernement n'est pas stationnaire ; il marche, il veut marcher, mais sur un sol affermi, capable de supporter le pouvoir et la liberté. Appelons à notre aide le progrès sous toutes ses formes, mais bâtissons, assise par assise, cette grande pyramide qui a pour base le suffrage universel et pour sommet le génie civilisateur de la France.

« Ces sentiments si bien exprimés dans votre Adresse m'ont vivement touché ; ils sont dignes du premier corps de l'État, gardien vigilant de la Constitution et des principes qu'elle consacre. »

Les paroles de Sa Majesté ont été suivies des cris de : *Vive l'Empereur*.

Le projet d'Adresse a été lu hier lundi au Corps-Législatif. Nous le reproduisons au prochain numéro.

Pour les dernières nouvelles : P. GODET.

Sommaire de l'ILLUSTRATION du 17 février.

Texte : Revue politique. — *Courrier de Paris*. — Division brésilienne en marche à travers les forêts vierges. — Captivité du colonel F. Carneiro, président de la province brésilienne de Matto-Grosso. — Réception de LL. MM. Autrichiennes à Pesth. — Le Cirque Gory, nouvelle, par M. Henri Rivière (fin). —

Vente de la Galerie de M. le comte d'Espagnac. — Vente de la Collection de M. Gustave Héquet. — Chimie céleste. — Revue littéraire. — Le Gabon et les Gabonnais (suite). — M. Henri Martin, le dompteur d'animaux, directeur du Jardin Zoologique de Rotterdam. — Acclimations végétales : Le Gommier bleu de Tasmanie. — Chronique musicale. — Ventes de Tableaux.

Gravures : Arrivée à Pesth de LL. MM. Autrichiennes. — Cavaliers faisant escorte à LL. MM. — Expédition dans le Matto-Grosso : Division brésilienne en marche dans les forêts vierges du Goyaz, à Rio-des-Bois. — Captivité du colonel J. Carneiro, à Sam-Joakim. — Arrivée de renforts brésiliens à Corrientes (Parana). — Théâtre impérial de l'Opéra-Comique : *Fior d'Aliza* (7 gravures). — Galerie de M. le comte d'Espagnac (5 grav.). — Le Gabon (3 gravures). — Jardin Zoologique d'Amsterdam (3 gravures). — M. Henri Martin, dompteur d'animaux, directeur du Jardin Zoologique de Rotterdam. — Théâtre des Variétés : *Barbe-Bleue*, opéra-bouffe ; 5<sup>e</sup> acte : le Duel. — Cortège du Bœuf-Gras : le char de Gargantua. — Rébus.

M. RIELLANT, CHIRURGIEN-DENTISTE,

Quai de Limoges, 157, à Saumur.

Préviens sa nouvelle clientèle qu'il est possesseur du nouveau ciment dentaire américain pour l'obturation des dents cariées. Ce ciment est le plus solide de tous les plombages qui ont été employés jusqu'à ce jour. Il a l'avantage sur l'or et le platine et les autres plombages métalliques oxydables dont quelques-uns noircissent les dents. L'or est trop jaune, et le platine trop brillant ne peut convenir qu'aux dents les moins apparentes. Le ciment américain n'a pas cet inconvénient : il est d'un blanc couleur de dents, il peut remplacer les parties détruites par la carie aux dents incisives et aux canines, et dissimuler les caries les plus apparentes. (616)

Le problème de se guérir sans médicament a été parfaitement résolu par l'importante découverte de MM. Du Barry de la *Revalessière*, qui économise cinquante fois son prix en d'autres remèdes. Voici un petit extrait de 65,000 guérisons parfaites : N<sup>o</sup> 52,084, M. le duc de Pluskow, maréchal de cour de Saxe, d'une gastrite. — N<sup>o</sup> 64,825 : Cure de Son Excellence de M. le comte de Mensdorff-Pouilly, premier Ministre de l'Autriche, d'une maladie du foie et des nerfs qui avait résisté à tous les remèdes.

N<sup>o</sup> 62,476 : Ste. Romaine des Iles (Saône-et-Loire), ce 30 décembre 1862. Monsieur, — Dieu soit béni ! La *Revalessière* Du Barry a mis fin à mes 18 ans de souffrances d'estomac, avec sueurs nocturnes, toux et faiblesse générale pour m'accorder de nouveau le précieux trésor de la santé. — J. Comparat, curé.

— Tu fais bien de ne pas le dire, mais peux-tu m'empêcher de le penser ? Hélas ! je suis si accablé d'affaires ! Allons, reviens, prends ces comptes, nous nous occuperons plus tard de la réparation à faire au Bordage. Mais au nom du ciel, continuait-il en s'animent, ne me parle plus de George ; qu'il aille ou qu'il vienne, qu'il arrive ou qu'il parte, je m'en soucie comme des vieilles lunes.

— Qu'il aille ou qu'il vienne ! s'écria Louise, mais qu'a-t-il fait, grand Dieu ?

— Il a fait, répondit M. de la Blairie en se levant vivement, qu'il est un ingrat et un insolent.

Louise changea de couleur et laissa échapper une exclamation.

— Oui, reprit M. de la Blairie, un ingrat, car il a oublié tout ce que nous avons fait pour lui ; et un insolent, car il prétend me traiter... Enfin je m'entends.

— Mais, mon père, cela n'est pas possible ! Qui vous a dit ces affreuses choses ?

— Qui ! personne ; je n'ai pas besoin, apparemment, qu'on me souffle mes opinions. J'établis mon jugement sur la conduite même du jeune sire.

— Et quand, comment a-t-il pu donner lieu à ce jugement ? Voilà trois ans qu'il est loin de nous.

— Pas si loin, toutefois, qu'on ne puisse avoir vent de ses manèges. Oui, tu as beau secouer la tête ; j'ai reçu, il y a deux mois, une lettre qui m'édifie parfaitement là-dessus.

— Et ce serait George qui vous aurait écrit cette lettre !

— Non pas ; c'est le marquis de Sourches, colonel du régiment des dragons d'Auvergne et gouverneur de Lille ; mais il l'a écrite sous l'inspiration de George, car nul autre n'aurait pu apprendre à M. de Sourches les détails contenus dans sa lettre.

— Cependant, mon bon père, vous savez combien George vous aime et vous respecte ; je ne puis pas croire qu'il ait l'intention de vous offenser.

— Tu ne crois pas, ma pauvre enfant, parce que tu as de l'amitié pour lui, et cela est assez naturel ; j'ai fait une faute en le laissant venir ici, car je présentais que nous nous en repentirions un jour. Enfin c'est moi qui ai eu tort, et il est juste que je te désabuse aujourd'hui. Eh bien ! cet enfant, couvert de haillons, que nous avons accueilli il y a sept ans, possède, en vertu de sa seigneurie de Miré, un droit ridicule et odieux qu'il prétend exercer afin de m'humilier en face du pays tout entier ; il veut, en outre, rétablir avec la dernière rigueur son droit

exclusif de pêche et de chasse dans toute l'étendue de sa mouvance ; de sorte que je ne pourrai pas désormais faire tuer un lièvre dans mes domaines, ni pêcher une carpe dans la Sèvre sans la permission de M. du Tréhoux. Enfin, j'ai lieu de croire qu'il ne s'en tient pas là ; ne doit-il pas me traiter en ses discours avec le dernier mépris et me ranger au nombre de ses tenanciers afin de se rehausser lui-même ?

— Ah ! mon père, je le répète, George n'est pas capable de tout cela.

— Comment ! pas capable... Aurais-tu donc plus foi en George qu'en moi qui t'affirme ces choses ?

— Non, sans doute, mais il est absent ; on vous a peut-être trompé sur son compte.

— Oui, da ! ma fille, tu crois qu'on me trompe aisément ; tu as, je le vois, une belle idée de la prudence de ton père. N'importe, puisqu'il te faut tant d'explications et de preuves, je te les donnerai, dans l'espérance qu'une autre fois tu ne me pousseras pas de questions si longtemps. Or donc George, et George seul a pu apprendre au marquis de Sourches les droits de Miré, puisqu'il les connaît seul : est-ce clair ?

— Pardonnez-moi, mon cher père, cette persis-

tance ; mais je vous le demanderai encore, quel intérêt pourrait pousser George à faire de si vilaines choses ?

— Quel intérêt, chère enfant, celui de son établissement dans le monde.

— Je ne comprends pas.

— Cela est très-simple cependant : George veut rétablir sa fortune par un mariage ; il a trouvé ce qui lui convient à Lille ; maintenant il se grandit à nos dépens, nous lui servons de marche-pied. N'est-ce pas agréable à dire que le chevalier de la Blairie est un de ceux qui relèvent de Miré ?

— Mais, s'écria Louise avec une énergie croissante, cela n'est pas possible ; George se marier à Lille ! non, non, cela n'est pas possible.

— Ah ça ! Louise, je ne t'ai jamais vue dans une pareille irritation et si follement obstinée. Voyons, est-ce donc une plaisanterie ? M. de Sourches, un homme qui a mon âge, m'affirme que M. du Tréhoux, officier de son régiment, recherche sa fille en mariage ; là-dessus il me demande des renseignements... et ce n'est pas possible ! Puisque tu refuses de me croire, peut-être en croiras-tu tes propres yeux. Lis toi-même la lettre de M. de Sourches.

(La suite au prochain numéro.)

N° 47,121. M<sup>lle</sup> E. Jacobs, de quinze ans de souffrances horribles des nerfs, indigestions, éruptions, hystérie, mélancolie. — N° 48,314, M<sup>lle</sup> E. Yeoman, de 10 ans de gastrite et toutes les horreurs d'une irritabilité nerveuse. — N° 49,842, M<sup>lle</sup> Marie Joly, de cinquante ans de constipation, indigestion, des nerfs, asthme, toux, flatulences, spasmes et nausées. N° 56,212, M. le capitaine Allen, de la marine royale, sa fille d'épilepsie. — MAISON DU BARRY, 26, PLACE VENDÔME, Paris. — En boîtes de 1/4 kil., 2 fr. 25 c.; 1/2 kil., 4 fr.; 1 kil., 7 fr.; 2 1/2 kil., 16 fr.; 6 kil., 32 fr.; 12 kil. (franco) 60 fr. Contre bon de poste. — Se vend à Saumur, chez MM. A. PIERRE fils, droguiste; DAMICOURT, pharm; GIRAULT, pharm; PASQUIER, pharm; COMMON, rue Saint-Jean; PERDRIAU, place de la Bilange; GONDRAN, rue d'Orléans; et les premiers Pharmaciens, Epiciers et Confiseurs dans toutes les villes. (329)

Un nouveau journal vient de paraître : LA BOURSE DE PARIS. Nous lui souhaitons avec d'autant plus d'empressement la bienvenue que, tout en étant aussi complet, et paraissant toutes les semaines, il est moitié moins cher que ses autres confrères, puisque son prix d'abonnement est de 6 fr. au lieu de 12. En outre des renseignements et des articles de bourse qu'il donne, il publie un BULLETIN authentique et complet des tirages de

toutes les valeurs à remboursement avec prime et lots à gagner : Emprunts d'Etat, Obligations des villes, des communes, des chemins de fer (français et étrangers), du Crédit foncier de France, etc., et les numéros gagnants de toutes les loteries autorisées.

On ne s'abonne pas moins que pour une année. Envoyer en mandat ou timbres-poste la somme de 6 fr. à M. le Directeur, 3, rue Taitbout, à Paris.

ETAT-CIVIL du 15 au 31 janvier 1866.

NAISSANCES. — 18, Ernest Bergereau, à l'Hospice; — 20, Emile Delamarre, petite rue St-Nicolas; — 22, André-Louis Moreau, rue Royale; — 23, Louise Champiré, à l'Hospice; — 24, Clémence-Ernestine Hattingen, rue de Fenet; — Joseph-Paul-Omer Le Bourg, rue de la Grise; — Maria-Clarisse Bouvet, rue Royale; — 27, Remy-Louis Delaporte, rue Beaurepaire; — 27, Louis Houdemon, rue Basse-St-Pierre; — Jules Séchet, rue Royale; — 29, Marie-Julie Poisson, rue de la Visitation; — Amanda-Séraphine-Marie-Louise Roncin, à la gare du Chemin de fer; — 31, Edouard Hubert, route de Rouen; — Fanny-Léonore Rabouin, rue de la Visitation; — Marguerite-Céline Humbert, Levée-d'Enceinte.

MARIAGES. — 16, Alphonse Dézy, coiffeur,

et Sophie Leroy, couturière, tous deux de Saumur; — 20, Urbain Bouvet, jardinier, et Marie-Adèle Chateignier, sans profession, tous deux de Saumur; — 23, Alfred-Jacques Grellet, tapissier, et Esther-Marie Beaudoux, sans profession, tous deux de Saumur; — Louis-Chéry-Frédéric-Remi Prévost, serrurier, et Clémence Chauveau, chapeletière, tous deux de Saumur; — 29, Augustin Pradelles, aubergiste, de Fontevault, et Marie-Anne Casset, domestique, de Saumur; — Simon Bassin, portefaix, et Françoise Bineau, marchande de légumes, tous deux de Saumur; — 30, Julien-Gabriel Guinoiseau, domestique, et Joséphine-Désirée Durand, domestique, tous deux de Saumur.

DÉCÈS. — 22, Auguste Boileau, journalier, 36 ans, célibataire, à l'Hospice; — 23, Esprit Perche, marinier, 48 ans, à l'Hospice; — 24, André Robin, négociant, 45 ans, place de l'Hôtel-de-Ville; — Louise Guibert, sans profession, 83 ans, V<sup>e</sup> François Perreau, au Bois-Doré; — 26, Samson, mort-né, rue St-Nicolas; — Louise Champiré, 3 jours, à l'Hospice; — 27, Augustine Robineau, 4 ans, Grande-Rue; — Paul Halley, 10 ans, Grande Rue; — 28, Michel Fauveau, jardinier, 62 ans, célibataire, à l'Hospice; — 29, Jules Séchet, 2 jours, route de Rouen; — Pierre Landabaru, palefrenier, 52 ans, rue Courcouronne.

Marché de Saumur du 17 Février.

Froment (74 k.)	16 23	Paille de ratelier (hors barrière)	59 86
2 <sup>e</sup> qualité (74 k.)	15 60	Paille de litière, id.	43 48
Seigle	10 —	Foin id.	56 08
Orge	11 —	Luzerne (les 750 k)	51 48
Avoine anc. (entrée)	11 50	Graine de lin (70 k.)	28 —
Fèves	14 —	— de trèfle (70 k)	130 —
Pois blancs	20 —	— de luzerne	100 —
— rouges	16 —	— de colza	—
Cire jaune (50 kil.)	200 —	— de chenevis	34 —
Huile de noix ord.	70 —	Amandes concassées (les 100 k.)	164 —
— de chenevis	55 —		
— de lin	53 —		

COURS DES VINS (1).

BLANCS (2).		
Coteaux de Saumur 1865.	1 <sup>re</sup> qualité	125 à 150
Id.	2 <sup>e</sup> id.	100 à 120
Ordin., env. de Saumur 1865.	1 <sup>re</sup> id.	50 à 55
Id.	2 <sup>e</sup> id.	44 à 48
Saint-Léger et environs 1865.	1 <sup>re</sup> id.	40 à 45
Id.	2 <sup>e</sup> id.	37 à 40
Le Puy-N.-D. et environs 1865.	1 <sup>re</sup> id.	40 à 45
Id.	2 <sup>e</sup> id.	36 à 38
La Vienne, 1865.		28 à 32

ROUGES (3).		
Souzay et environs 1865.		75 à 100
Champigny, 1865.	1 <sup>re</sup> qualité	160 à 180
Id.	2 <sup>e</sup> id.	125 à 150
Varrains, 1864.		» à »
Varrains, 1865.		75 à 90
Bourgueil, 1865.	1 <sup>re</sup> qualité	110 à 135
Id.	2 <sup>e</sup> id.	90 à 110
Restigny 1865.		75 à 90
Chinon, 1865.	1 <sup>re</sup> id.	70 à 80
Id.	2 <sup>e</sup> id.	60 à 65

(1) Prix du commerce. — (2) 2 hect. 30 lit. — (3) 2 hect. 20 lit.

P. GODET, propriétaire-gérant.

Etude de M<sup>e</sup> GUÉRIN, notaire à Saint-Philbert.

VENTE MOBILIÈRE APRÈS DÉCÈS.

Le dimanche 25 février 1866 et jours suivants, M<sup>e</sup> Guérin, notaire à Saint-Philbert, procédera, au bourg de Blou, canton de Longué, à la vente aux enchères du mobilier dépendant de la succession de M. Noël Despeignes.

Ce mobilier consiste en un ameublement de salon, glace, chaises, plusieurs lits, couettes, armoires, linge, vin en fût et en bouteilles et autres objets. (83)

A LOUER

Présentement ou pour la Saint-Jean, MAISON, Située rue Saint-Lazare. S'adresser à M. SERGÉ, même rue.

A LOUER

Présentement, UN JOLI PIED-A-TERRA Rue Cendrière, n° 6, Ainsi composé : Remise, écurie à 2 chevaux, petite cour où se trouvent la fosse à fumier et les latrines; cave et caveau. Au 1<sup>er</sup> étage, chambre à cheminée sur la rue; Chambre à cheminée sur la cour; Au 2<sup>e</sup> étage, chambre et cabinet à côté; grenier. S'adresser à M. BEAUREPAIRE, avoué, rue cendrière, n° 8.

FABRIQUE D'ENCRE

de PASQUIER, pharmacien, rue du Marché-Noir, Saumur. Cette encre est inaltérable et n'oxyde pas les plumes métalliques.

POUR 5 FRANCS ON DONNE une boîte de papier à lettres, premier choix, timbré en couleur, et un cent d'enveloppes.

A la LIBRAIRIE-PAPETERIE GRASSET, rue Saint-Jean, 1. (402)

DESCOTIS

Rue de l'Ancienne-Gare, maison de M. Léger.

CONFECTION D'ADRESSES A LA MAIN, pour la France et l'étranger; pliage et mise sous bande des prospectus. — A PRIX MODÉRÉS.

LE MEILLEUR AMIDON ET LE MEILLEUR MARCHÉ

est celui de MM. ROY et BERGER (de Poitiers).

NOUVELLE SOUSCRIPTION Chez PAUL GODET, imprimeur-libraire à Saumur.

DICTIONNAIRE

DE LA

CONVERSATION ET DE LA LECTURE

INVENTAIRE RAISONNÉ DES NOTIONS GÉNÉRALES LES PLUS INDISPENSABLES A TOUS, PAR UNE SOCIÉTÉ DE SAVANTS ET DE GENS DE LETTRES, Sous la direction de M. W. DUCKETT.

SECONDE ÉDITION

Seize volumes, grand in-8°, format dit Panthéon littéraire, de 800 pages chacun, à deux colonnes.

Renfermant les 68 volumes de la première édition, refondus, corrigés et augmentés de plus de 15,000 articles nouveaux et tout d'actualité.

L'Ouvrage complet : 200 francs au lieu de 400 francs, prix de la 1<sup>re</sup> édition.

Un exemplaire est déposé au bureau du journal pour les personnes qui désireraient examiner cet important ouvrage.

CHRONIQUES SAUMUROISES

PAR M. PAUL RATOUIS,

Juge de paix, conseiller d'arrondissement, et membre du conseil municipal de la Breille.

TABLE DES PRINCIPAUX CHAPITRES :

Le vieux Manège et les Halles; — L'ancien Théâtre et la Promenade; — Le Puits-Cambon, à la Breille; — Les deux Notre-Dame; — Notre-Dame-des-Ardilliers; — Notre-Dame-de-Nantilly; — Le Château de Saumur, depuis son origine, sous Pépin-le-Bref, sous Charlemagne, sous la Féodalité, sous la maison de France; — Le Château de Saumur et Duplessis-Mornay; de Henri IV à Napoléon I<sup>er</sup>; — Documents historiques.

UN VOL. IN-12 CHARPENTIER,

Prix : 4 fr. 25 c.,

A Saumur, au bureau du journal, et chez tous les libraires.

Vient de paraître :

HISTOIRES

DU

VIEUX TEMPS

EXTRAITS DU MANUSCRIT DE L'ÉCUYER LOYS DE CUSSIÈRE, Gentilhomme angevin.

Revus et publiés par son petit-neveu, Le Chevalier DE GLOUVET.

Un fort volume in-18 Jésus de plus de 600 pages.

PRIX : 4 francs.

En vente à Saumur :

Chez P. GODET, imprimeur-libraire; GRASSET, libraire; JAVAUD, libraire.

BOURSE DE PARIS.

RENTES ET ACTIONS au comptant.	BOURSE DU 17 FÉVRIER.			BOURSE DU 19 FÉVRIER.		
	Dernier cours.	Hausse.	Baisse.	Dernier cours.	Hausse.	Baisse.
3 pour cent 1862.	69 10	» 10	» »	69 10	» »	» »
4 1/2 pour cent 1852.	98 95	» 35	» »	98 95	» »	» »
Obligations du Trésor.	458 75	» »	» »	458 75	» »	» »
Banque de France.	3690 »	» »	» »	3690 »	» »	» »
Crédit Foncier (estamp.)	1325 »	5 »	» »	1310 »	» »	15 »
Crédit Foncier colonial	635 »	» »	» »	636 25	1 25	» »
Crédit Agricole	627 50	» »	2 50	627 50	» »	» »
Crédit industriel	695 »	» »	2 50	695 »	» »	» »
Crédit Mobilier	675 »	» »	6 25	672 50	» »	2 50
Comptoir d'esc. de Paris	951 25	10 »	» »	950 »	» »	1 25
Orléans (estampillé)	867 50	» »	2 50	867 50	» »	» »
Orléans, nouveau	» »	» »	» »	» »	» »	» »
Nord (actions anciennes)	1121 25	1 25	» »	1117 50	» »	3 75
Est.	542 50	» »	2 50	540 »	» »	2 50
Paris-Lyon-Méditerranée.	877 50	» »	» »	878 75	1 25	» »
Lyon nouveau	» »	» »	» »	» »	» »	» »
Midi.	552 50	» »	2 50	553 75	1 25	» »
Ouest	565 »	» »	2 50	567 50	2 50	» »
C <sup>ie</sup> Parisienne du Gaz	1740 »	2 50	» »	1735 »	» »	5 »
Canal de Suez	421 25	2 50	» »	420 »	» »	1 25
Transatlantiques	527 50	2 50	» »	525 »	» »	2 50
Emprunt italien 5 0/0.	61 »	» 10	» »	60 80	» »	20 »
Autrichiens	400 »	» »	» »	400 »	» »	» »
Sud-Autrich.-Lombards	400 »	» »	1 25	398 75	» »	1 25
Victor-Emmanuel	152 50	» »	» »	148 »	» »	4 50
Romains	115 »	» »	1 25	114 »	» »	1 »
Crédit Mobilier Espagnol	402 50	» »	2 50	403 75	1 25	» »
Saragosse	220 »	3 75	» »	220 »	» »	» »
Séville-Xérès-Séville	50 »	1 »	» »	48 75	» »	1 25
Nord-Espagne	171 25	» »	3 75	167 »	» »	4 25
Compagnie immobilière	530 »	» »	» »	528 75	» »	1 25

OBLIGATIONS 3 p. 0/0, garanties par l'État, remboursables à 500 fr.

Nord	309 50	» »	» 50	310 »	» 50	» »
Orléans	304 75	» 25	» »	305 25	» 50	» »
Paris-Lyon-Méditerranée.	304 25	» 25	» »	304 »	» »	» 25
Ouest	302 75	» 25	» »	303 »	» 25	» »
Midi	302 25	» 50	» »	303 50	1 25	» »
Est	305 »	» »	» »	306 25	1 25	» »

Saumur, P. GODET, imprimeur.